

SYNDICAT PAYS HAUT LANGUEDOC ET VIGNOBLES

Séance du 10 décembre 2015

Membres en exercice : 34

Date de la convocation: 02/12/2015

*L'an deux mille quinze et le dix décembre l'assemblée régulièrement
convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Francis BOUTES*

Présents : 20

Dont Présents non
votants : 0

Représentés : 3

Votants: 23

Pour: 23

Contre: 0

Abstentions: 0

Présents : Francis BOUTES, Michaël ANDERS, Jean ARCAS, Gérard BARO, Roland BASCOUL, Jean-Pierre BERRAUD, Marie-Aline EDO, Norbert ETIENNE, Yves FRAISSE, Daniel GALTIER, Francine MARTY, Kléber MESQUIDA, Alain MOULY, Martine OLMOS, Jean-Christophe PETIT, Yves ROBIN, Luc SALLES, Bernard VIDAL, René CAUQUIL, Guy ROUCAYROL

Représentés: Jean-Pierre BARTHES par René CAUQUIL, Isabelle GIL par Francis BOUTES, Alain SICILIANO par Daniel GALTIER

Présents non votants :

Excusés: Josian CABROL, Marylène FAIVRE, Jean-Luc FALIP, Julie GARCIN-SAUDO, Vincent GAUDY, Martine GIL, Audrey IMBERT, Gilbert LEPETITCORPS, Christophe MORGO, Marie PASSIEUX, Marie-Pierre PONS, Catherine REBOUL, Philippe VIDAL

Absents:

Objet: Ligne de trésorerie

Le Syndicat Mixte du Pays Haut Languedoc et Vignobles est confronté à des besoins de trésorerie, dans l'attente de la perception des subventions concernant les actions terminées ou en cours de réalisation.

Pour pallier ces besoins, une ligne de trésorerie doit être reconduite à hauteur de 600.000 € et sera ouverte par signature d'une convention avec l'organisme bancaire d'une durée de 1 an.

Pendant toute la durée de la ligne de trésorerie, le Syndicat Mixte s'engage à inscrire dans son budget les sommes nécessaires au paiement des intérêts, frais et accessoires.

Monsieur le Président demande à l'Assemblée de bien vouloir :

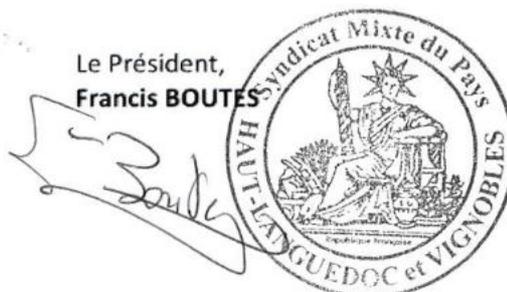
- l'autoriser à négocier avec le secteur bancaire la reconduction d'une ligne de trésorerie à hauteur de 600 000 € qui, par extension, pourrait être portée à un maximum de 800.000 € en fonction du retard des subventions,
- lui donner mandat pour l'ensemble des formalités pour l'obtention de ces crédits de trésorerie, et l'autoriser à signer tous les documents relatifs à l'exécution de cette décision.

Où l'exposé de Monsieur le Président, le Comité Syndical autorise le Président à négocier avec le secteur bancaire la reconduction d'une ligne de trésorerie à hauteur de 600 000 € qui, par extension, pourrait être portée à un maximum de 800.000 € en fonction du retard des subventions, lui donne mandat pour l'ensemble des formalités pour l'obtention de ces crédits de trésorerie, et l'autorise à signer tous les documents relatifs à l'exécution de cette décision.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Fait à Cessenon-sur-Orb, le 10 décembre 2015.

Le Président,
Francis BOUTES



RF Sous Préfecture de Béziers (Hérault)
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 16/12/2015 034-253403554-20151210-2015_10_12_05-DE